

## BUREAU EXECUTIF DU SIMOUV

Séance du 7 octobre 2020

### Compte-rendu des décisions

#### Article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

L'an deux mille vingt le mercredi 7 octobre à douze heures, le Bureau Exécutif s'est réuni en salle SIMOUV sous la présidence de Monsieur Guy MARCHANT, à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Président du SIMOUV et affichée le 1<sup>er</sup> octobre 2020.

#### Liste des présents :

**Madame** Sandrine GOMBERT.

**Messieurs** Arnaud BAVAY, Ali BENYAHIA, Jean-Roger BERRIER, ~~Salvatore CASTIGLIONE~~, Jean-Paul COMYN, ~~Laurent DEPAGNE~~, Arnaud L'HERMINÉ, Waldemar DOMIN, Xavier JOUNAIN, Guy MARCHANT, Bruno RACZKIEWICZ, Jean-Paul RYCKELYNCK, Dominique SAVARY.

#### Liste des Vice-Présidents excusés :

Monsieur Salvatore CASTIGLIONE

Monsieur Laurent DEPAGNE

#### Liste des Vice-Présidents absents et non excusés :

Sans objet

#### DELIBERATION N°DBE2020/10/01 PORTANT SUR L'ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR DU BUREAU EXECUTIF DU SIMOUV

Dans la continuité des délibérations du Comité Syndical du 25 septembre 2020 relatives à l'élection des membres du Bureau Exécutif du SIMOUV, il a été proposé l'adoption du règlement intérieur de ce dernier.

Ce document, principalement issu des dispositions du règlement intérieur du Comité Syndical, a vocation à préciser les modalités de fonctionnement du Bureau Exécutif.

**Après en avoir délibéré, le Bureau Exécutif a décidé à l'unanimité d'adopter son règlement intérieur.**